



## COMPTE RENDU DE LA CAPL C DU 29 JUIN 2017

La CAPL n°3 (catégorie C) s'est réunie le 29 juin 2017 à 10h à la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-De-Calais à Arras sous la présidence de Mme Marie-Odile Degond, directrice du Pôle Etat, stratégie et ressources.

### Ordre du jour de la réunion :

Révision du compte-rendu de l'entretien professionnel des AA1, AAP2 et AAP1.

-----

La Direction avait en réserve 7 réductions d'1 mois et 1 réduction de 2 mois.

Par comparaison, l'an dernier, la Direction avait en réserve 8 réductions d'1 mois et 3 réductions de 2 mois.

Cette année, 12 dossiers devaient être examinés en CAPL (12 en 2016) :

- 5 dossiers étaient défendus par FO.
- 3 dossiers étaient défendus par Solidaires.
- 2 dossiers étaient défendus par l'Alliance UNSA-CFTC.
- 2 dossiers étaient défendus par la CGT.

7 agents demandaient uniquement une réduction d'ancienneté, 4 agents demandaient à la fois une réduction d'ancienneté et une modification des appréciations littérales et 1 agent demandait uniquement une modification des appréciations littérales.

Sur les 12 dossiers (1 AA1, 3 AAP2, 8 AAP1):

- 5 agents ont eu totalement gain de cause : 3 agents ont bénéficié d'un mois de réduction d'ancienneté, 1 agent a bénéficié de 2 mois de réduction d'ancienneté et 1 agent a obtenu une modification des appréciations littérales comme demandé.

Sur ces 5 dossiers, 2 étaient défendus par l'Alliance UNSA-CFTC, 2 étaient défendus par FO, 1 était défendu par la CGT.

- 2 agents ont eu partiellement gain de cause en bénéficiant d'une modification des appréciations littérales en leur faveur.

- 5 agents ont vu leur demande rejetée.

Votes des organisations syndicales ayant voix délibérative par grade :

- AA1:

Votaient UNSA-CFTC, FO, Solidaires et CGT

UNSA/CFTC : **CONTRE**

CGT : **CONTRE**

Solidaires : **CONTRE**

FO : **CONTRE**

- AAP2:

Votaient FO, Solidaires et CGT

CGT : **CONTRE**

Solidaires : **CONTRE**

FO : **CONTRE**

- AAP1:

Votaient FO et Solidaires

Solidaires : **CONTRE**

FO : **CONTRE**

*L'UNSA DGFIP 62 est satisfaite concernant les 2 dossiers qu'elle a défendus car les arguments développés lors de la CAP ont été entendus par l'administration et ont permis de satisfaire les 2 agents.*

